

Thème 3 – L'Union européenne : dynamique et développement

Question 2 – Les territoires ultramarins de l'Union européenne et leur développement

Cours 2

Discontinuités, distances, insularité, spécificités socio-économiques des territoires ultramarins

I Eloignement, insularité et enclavement

1. Des territoires dispersés

- Il existe une soixantaine de territoires ultramarins, sous souveraineté française, espagnole, portugaise, danoise, néerlandaise et britannique. Ce sont les restes des empires coloniaux européens. La plupart sont des îles de petites tailles, à l'exception de la Guyane française et du Groenland, province autonome du Danemark. Ils apportent à leurs métropoles des millions de km² de ZEE (près de 10 millions de km² pour les territoires ultramarins français, par exemple).
- Ils bénéficient de deux statuts différents au sein de l'UE. Le " premier cercle " est constitué par les RUP, régions ultrapériphériques, qui sont pleinement intégrés à l'UE et bénéficient ainsi des aides de la FEDER pour combler leurs handicaps structurels. Il s'agit des Açores, de Madère (Portugal), des Canaries (Espagne), de la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane ainsi que Saint-Barthélemy et Saint-Martin (France).
- Le " deuxième cercle " regroupe une cinquantaine de pays et territoires d'outre-mer (PTOM), simplement associés à l'UE (ils appartiennent à quatre Etats membres : le Royaume-Uni, la France, les Pays-Bas et le Danemark). Le droit communautaire ne leur est pas applicable, mais ils peuvent toutefois bénéficier de certaines aides européennes. On notera que la France est le seul Etat européen à posséder à la fois des RUP et des PTOM.

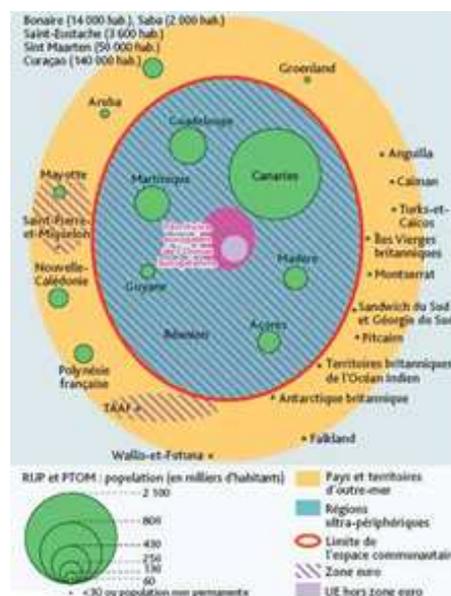


Schéma : des statuts administratifs variés

2. Des territoires éloignés

- La distance entre Paris et les territoires des Antilles et de la Guyane est de 7000 km environ, de plus de 9000 km pour la Réunion (12 heures d'avion) et de plus de 18 000 km pour la Nouvelle-Calédonie. Le Groenland est situé à 3000 km du Danemark. Les territoires portugais et espagnol sont plus proches de la métropole, cependant (entre 1000 et 2000 km pour des territoires comme Madère).
- Cette distance génère des coûts en termes de transports - pour les marchandises comme pour les personnes - et le temps de trajet ainsi que le décalage horaire ajoutent encore à la discontinuité dont souffrent ces territoires : au total les territoires ultramarins européens sont situés dans presque tous les fuseaux horaires, de moins 11 heures en Polynésie dans le Pacifique, à plus 12 heures pour Wallis et Futuna. Toutefois, on peut nuancer cette difficulté dans la mesure où ces territoires bénéficient comme ailleurs du " rétrécissement du monde " dû à la révolution des transports et des communications.
- Cet éloignement est aggravé pour les îles secondaires plus ou moins éloignées de l'île principale où se trouvent la capitale, l'aéroport et/ou le port international. Ainsi, les îles Marquises et les autres archipels - Archipel des Gambier, des Australes, des Tuamotu, en Polynésie française (le nom signifie " pays des îles nombreuses "), se trouvent à plus de 1 000 km de Tahiti et sont composés de centaines d'îlots dans une superficie maritime représentant 8 fois la surface de la France.

3. L'insularité et ses conséquences

- Mis à part la Guyane et les espaces de l'Antarctique, les territoires ultramarins sont insulaires, qu'ils soient des îles des archipels ou des atolls. Ils sont donc concernés par l'insularité, un phénomène caractéristique des îles dont les habitants ont une perception particulière de l'espace et du temps (l'" îléité ") et, pour certains, une tendance au repliement (on parle d'" insularisme "). Pour les îles secondaires, encore plus éloignées, on évoque le terme de " surinsularité ". Certains de ces territoires ont en outre une très petite superficie, comme Mayotte, avec 375 km², ce qui représente 1/15^e de la superficie de la Corrèze.
- L'insularité, comme la distance, renforce la dépendance à l'égard de la métropole : une grande partie des ressources de ces territoires est liée aux transferts sociaux en provenance de la métropole et aux aides européennes. L'insularité explique également une des particularités de la population de ces îles, qui a du mal à se positionner entre ouverture et insularisme.
- Toutefois, l'insularité peut constituer un atout potentiel : la perception des îles comme d'un territoire exotique, au climat tropical et au territoire et à la biosphère protégés de la modernité, fait rêver et ce qui apparaît au départ comme un handicap peut favoriser le développement touristique. De même, le positionnement des îles à la croisée des routes maritimes commerciales internationales peut également constituer un atout, si cette potentialité est mise en valeur.

II Les particularités des territoires, des sociétés et des économies des RUP

1. Des territoires inégalement peuplés et soumis à des risques

- Le territoire et le peuplement des îles situées dans la zone intertropicale ou subtropicale est structuré par l'opposition entre " côtes au vent ", plus humides et soumises aux alizées, et " côtes sous le vent ", plus sèches et plus peuplées. L'intérieur de ces terres,

souvent marqué par un relief volcanique - volcanisme parfois actif -, est délaissé au profit des côtes. Ces territoires sont également caractérisés par des risques naturels : cyclones tropicaux au cours de la saison chaude, séismes, volcanisme actif (le Piton de la Fournaise, à la Réunion), inondations et glissements de terrain dus aux pluies torrentielles et à l'érosion liée à la déforestation.

- Ces caractéristiques géographiques sont contraignantes mais constituent également un fort potentiel pour ces territoires ultramarins : l'insularité et le climat tropical ainsi que la biodiversité sont des atouts pour le tourisme. Souvent, ces îles tropicales sont bordées de récifs coralliens abritant des lagons et de larges plages de sable blanc. Les territoires les plus proches de l'Europe, et donc les moins chers, comme les Açores, les Canaries et Madères, sont les plus favorisés.
- D'autres territoires sont situés dans une zone de froid extrême, comme le Groenland et TAAF - les Terres australes et antarctiques -, les Îles Sandwich. Ils sont très peu peuplés et le tourisme y est peu développé, malgré une faune riche et préservée dans des réserves naturelles terrestres et maritimes (manchot empereur et royal, albatros, éléphant de mer, otarie, pétrel géant, gorfous, sternes, skua, etc.). De même, la Terre Adélie est uniquement peuplée par quelques scientifiques. Certaines activités économiques y sont possibles, comme la pêche, mais elles sont très peu développées.

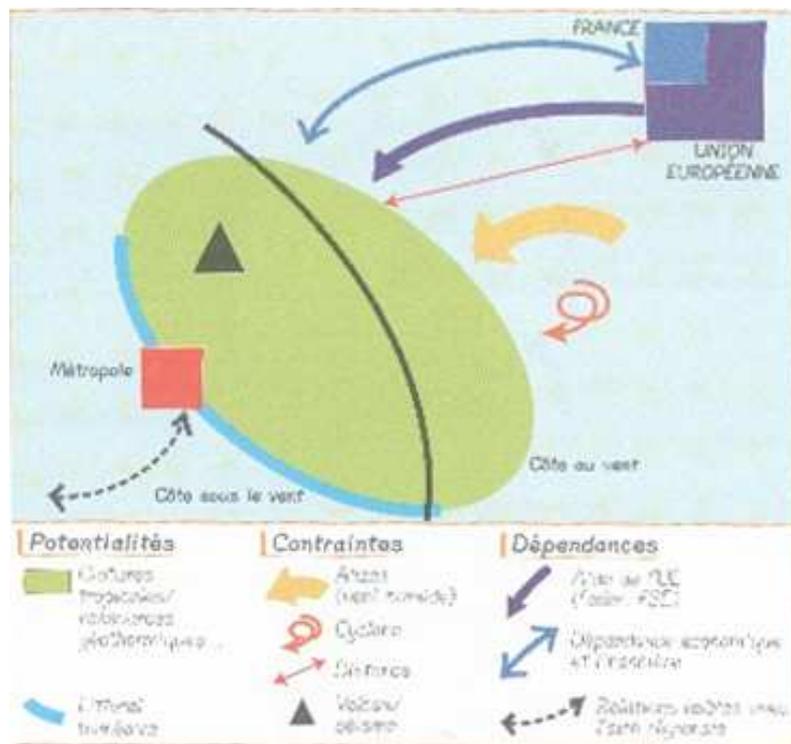


Schéma : potentialités, contraintes et dépendance des RUP françaises

2. Des sociétés pluriethniques, des populations qui s'urbanisent

- Dans les Antilles, ces sociétés sont pluriethniques. L'esclavage et l'économie de plantation sont à l'origine de la coexistence de descendants d'esclaves et de colons, cohabitant dans une culture commune appelée créole. Elle se caractérise par la langue, mais également par l'organisation sociale et des aspects culturels communs. Cette pluriethnicité est renforcée par l'immigration, le plus souvent clandestine, qui caractérise ces îles (13% de la population des Canaries selon une estimation). L'héritage douloureux de la période esclavagiste et la coexistence ethnique peuvent également renforcer les tensions sociales liées aux difficultés économiques.

- Dans les territoires du Pacifique, la population polynésienne est majoritaire, mais le nombre de métisses (Polynésiens, Européens, Asiatiques) est important. Ainsi, en Nouvelle-Calédonie, trois groupes principaux sont en présence : les Européens et les Mélanésiens, qui représentent environ 40% de la population, et les autres groupes ethniques, indonésiens, tahitiens, wallisiens, etc. Ce découpage ethnique pèse dans les désaccords politiques au sujet de l'avenir de l'île s'exprimant lors des consultations électorales.
- Que ce soit aux Antilles ou dans le Pacifique, les populations des territoires ultramarins ont été caractérisées par une démographie dynamique jusque dans les années 2000, ralentie depuis lors - en dehors de la Guyane. Le phénomène de tertiarisation des activités, lié en particulier au recul de l'agriculture, a entraîné une urbanisation rapide - fort exode rural à destination des métropoles locales -, accompagnée d'un phénomène de littoralisation. Dans certains cas, on peut même évoquer un phénomène de macrocéphalie urbaine, comme pour Nouméa, Fort-de-France ou Papeete.

3. Des économies extraverties mais dépendantes

- Ces territoires peuvent apparaître comme des îlots de prospérité dans leur région, mais leurs économies sont fragiles. On observe tout d'abord une hypertrophie du secteur tertiaire, et en particulier de l'emploi public, ce qui entraîne une augmentation des revenus pour une partie de la population, mais également une augmentation des prix pour le plus grand nombre. Les taux de chômage et le nombre de bénéficiaires du RMI sont nettement supérieurs à ceux de la métropole.
- Les activités traditionnelles comme l'agriculture et la pêche sont en crise. Les cultures de plantations comme la canne à sucre et la banane ont tendance à disparaître ou à subir la concurrence internationale, celle de la " banane-dollars " des Antilles par exemple. Le tourisme, ressource majeure des régions ultramarines, n'est pas suffisamment développé, engendre des recettes décevantes et subit une forte concurrence internationale - seules Madère et les Canaries ont développé un tourisme de masse. D'autre part, ces territoires possèdent très peu de matières premières, si l'on fait exception du nickel en Nouvelle-Calédonie. Les PTOM britanniques et néerlandais des Antilles bénéficient de leur statut de paradis fiscaux sans pour autant développer une économie équilibrée. La Guyane, dont l'activité spatiale représente une part importante du PIB, ne développe guère d'autres activités.
- Ces territoires sont largement dépendants de la métropole et de l'Union européenne. Les aides extérieures sont massives : subventions, sur-rémunération, défiscalisation, etc., apportent des revenus à ces territoires mais ne créent pas les conditions d'un développement économique autonome. Les cultures vivrières sont insuffisantes et les RUP doivent importer l'essentiel de leurs matières premières agricoles des métropoles. Enfin, le fait que ces territoires soient très faiblement intégrés dans leur espace régional aggrave cette dépendance vis-à-vis de la métropole et de l'UE.

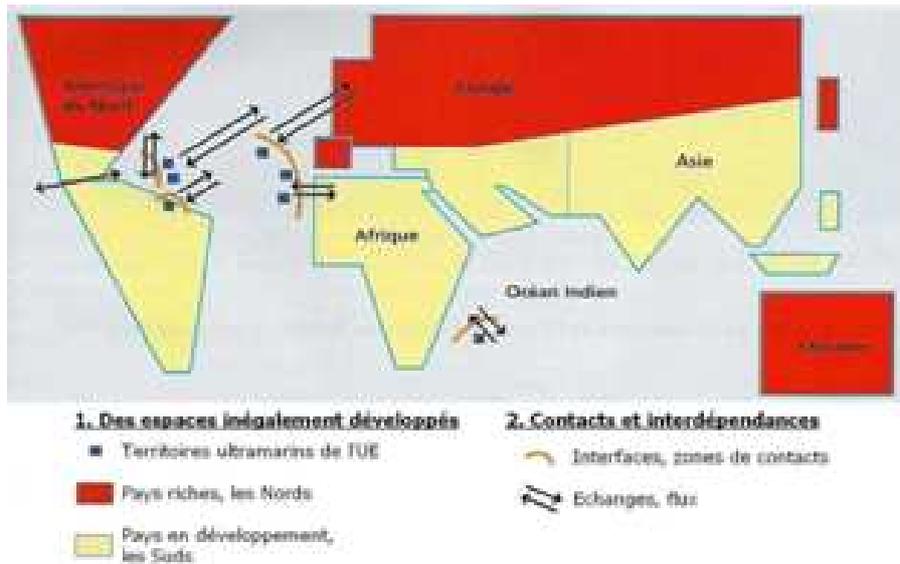


Schéma : des îlots de prospérité dans un environnement pauvre

III Les enjeux du développement

1. Un développement soutenu par l'Union européenne

- Depuis le traité d'Amsterdam (1997), l'Union européenne reconnaît les " handicaps structurels " dont souffrent ces territoires et leur vient en aide - ce soutien vient s'ajouter aux subventions en provenance de la métropole. Ces subventions proviennent de quatre fonds principaux : le FEDER (Fonds européen de développement régional), le FSE (Fonds social européen), le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) et le FEP (Fonds européen pour la pêche).
- Les aides européennes ont dans un premier temps été destinées à compenser l'insularité et à soutenir les activités traditionnelles - agriculture, pêche, tourisme, infrastructures. Mais ces dernières années, les subventions font l'objet d'une nouvelle stratégie : il s'agit pour l'UE de mettre en valeur la biodiversité et les caractéristiques géographiques des territoires ultramarins en soutenant des projets dans le domaine de l'innovation : recherche biomédicale, énergies renouvelables, technologies relatives aux microalgues, etc.
- L'UE encourage également l'intégration des terres ultramarines dans leur bassin régional : certaines aides sont destinées à développer les échanges avec les territoires voisins, par le biais des programmes Interreg (coopération transfrontalière et transrégionale). Ces programmes sont déclinés en fonction de la localisation des territoires ultramarins et de leurs caractéristiques : Interreg Caraïbes, Interreg Amazonie, Interreg Océan Indien, etc.

Les espaces ultramarins des états de l'UE : statuts et relations avec l'UE

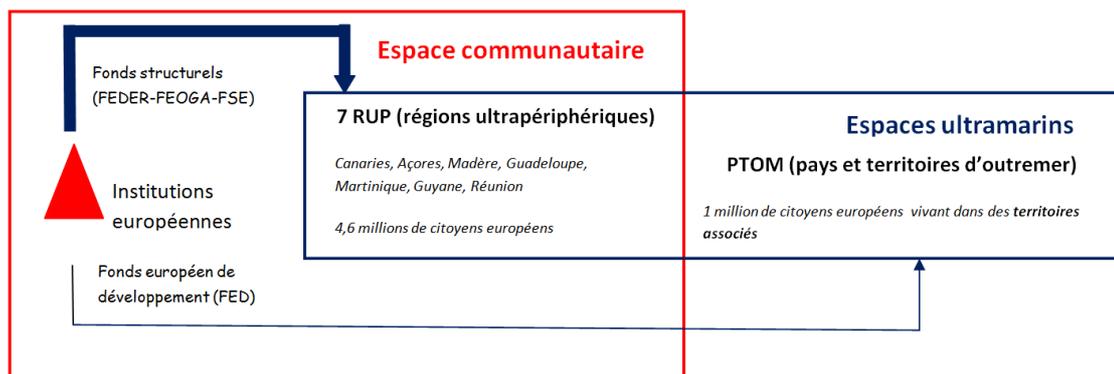


Schéma : les espaces ultramarins des états de l'UE : statuts et relations avec l'UE

2. Développer un tourisme durable

- Les RUP possèdent des atouts indéniables en matière de potentiel touristique : exotisme, plages de sable blanc des lagons, récifs de corail, paysages volcaniques, forêt tropicale, etc. Il faut également évoquer dans ce domaine les cultures locales qui constituent un facteur d'attractivité. Or, force est de constater qu'en dehors de Madère et des Canaries, le potentiel touristique est largement sous-exploité dans la plupart des îles.
- Les structures d'accueil sont jugées insuffisantes et le malaise social et les difficultés économiques expliquent en partie cet état de fait. A cela s'ajoute la concurrence de destinations moins onéreuses et jugées plus attractives, dans les Antilles en particulier (République dominicaine, île Maurice) mais également dans l'océan Indien (Maldives). Le tourisme a du mal à s'internationaliser, particulièrement dans les RUP françaises, où l'essentiel de la clientèle est métropolitaine.
- La solution du développement de ce secteur passe certainement par le développement d'un tourisme durable, ce qui nécessite une meilleure protection de l'environnement et de la biodiversité, ainsi que la mise en valeur des cultures locales. L'écotourisme, qui consiste à promouvoir une région peu fréquentée tout en protégeant la nature et en assurant un bien-être aux populations locales, devient un objectif majeur. Toute la difficulté est de concilier tourisme de masse et principes du développement durable.

3. Diversifier les structures économiques et lutter contre la pauvreté

- On a vu que l'UE encourageait de nouvelles activités afin de développer des secteurs de substitution aux activités traditionnelles - culture du sucre et de la banane - tout en mettant en valeur le potentiel particulier des RUP. Mais jusqu'à présent, le plan d'action européen n'est pas parvenu à réduire le chômage et la pauvreté qui constituent le problème principal des populations autochtones, ni à réduire la fracture urbaine qui mine ces territoires : l'opposition entre quartiers défavorisés et quartiers aisés localisés dans des emplacements bien exposés persiste. " Outre le développement du tourisme, le potentiel agricole des RUP peut être valorisé de façon différente : l'introduction de cultures à haute valeur ajoutée, comme les agrumes en Martinique, les ananas à la Réunion ou le vignoble à Madère a permis de relancer l'activité agricole. De même, des cultures spécifiques peuvent contribuer à redynamiser en partie l'économie des îles : fleurs, rhum de qualité, etc.
- Enfin, il est indispensable de mieux intégrer les RUP dans leur espace régional. Des investissements importants ont été réalisés pour créer et aménager des zones franches et une partie des aides de l'UE est désormais destinée à mieux intégrer ces territoires

dans leur bassin proche. Toutefois, la plupart des RUP sont situées dans des zones de pauvreté et ont du mal à faire face à l'afflux d'immigrés clandestins pour lesquels ces terres représentent paradoxalement des îlots de prospérité.